

La Lettre

Bulletin du Service éducatif des Archives départementales de Seine-et-Marne

Cher(e) collègue,

En cette fin de siècle, les questions sociales dominent l'actualité nationale, européenne, voire internationale et les « 35 heures » sont plus que jamais un sujet de réflexion, tant historique, qu'économique ou psychologique.

Ainsi, le numéro 4 de la *Lettre du Service éducatif* se propose d'évoquer, grâce au fonds des Archives départementales, les **avancées sociales du XX^e siècle**, non de manière exhaustive mais par l'étude de deux de ses principaux aspects : en effet, si « l'échelle mobile des salaires » (voir caricature ci-contre) traduit le maintien des difficultés quotidiennes de la population - malgré les réformes de 1936 -, cependant **la création des congés payés et l'abaissement de la durée hebdomadaire du travail** représentent assurément un mieux-être dans le quotidien des travailleurs.

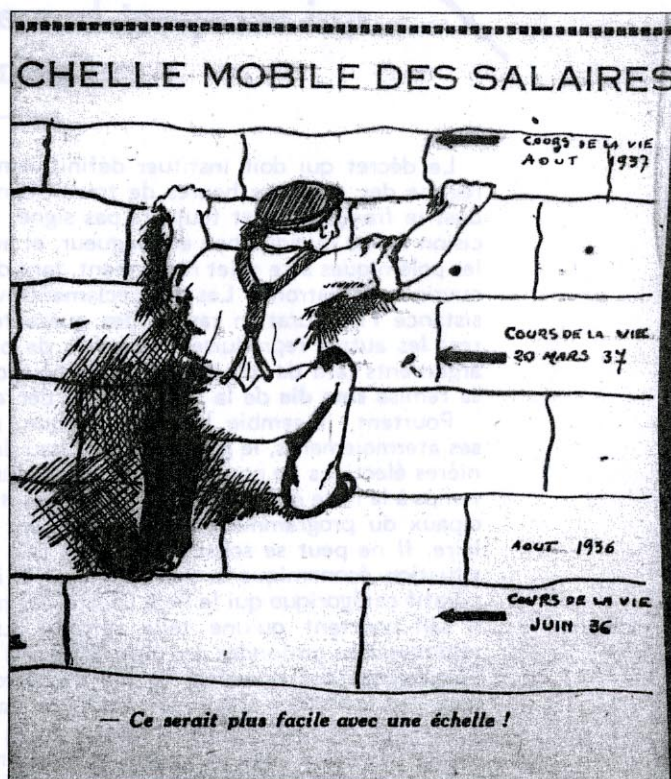
Ainsi, **la presse**, dans sa diversité, nous a semblé être le support privilégié pour cette étude : on trouvera aux trois pages suivantes des articles de journaux de tendances politiques différentes.

Enfin, une **bibliographie** apportera, comme à l'accoutumée, des éléments de référence, avant d'aboutir à des propositions de travaux à mener avec vos élèves.

Désireux de satisfaire vos attentes, nous restons à l'écoute de toute proposition de dossier pour la prochaine année scolaire.

Jean Capillon & Marc Estradé

..... Avancées sociales du XX^e siècle



Source : « La Voix du peuple des cantons de Claye, Crécy, Dammartin et Lagny, Hebdomadaire d'information et de défense populaire édité par le P.C.F. », 24 septembre 1937 (cote A.D.S.M., PZ 63)

Doc. 1 : 1936

(A.D.S.M., cote P267)

LE REPUBLICAIN

1^{re} ANNÉE. — No 2

0 fr. 30

DE SEINE-ET-MARNE

0 fr. 30

SAMEDI 31 OCTOBRE 1936

JOURNAL HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ET D'ANNONCES

Les 40 heures vont entrer en application

**La petite et la moyenne industrie
qui occupent la majorité des ouvriers français
ne pourront pas tenir**

Le décret qui doit instituer définitivement le régime des quarante heures de travail dans l'industrie française n'est toujours pas signé. La décision traîne quelque peu en longueur, et aussitôt les polémiques à ce sujet reprennent, tant du côté ouvrier que patronal. Les uns réclament avec insistance l'instauration rapide des quarante heures; les autres reproduisent une fois de plus les arguments tant de fois mis en avant pour obtenir la remise *sine die* de la signature du décret.

Pourtant, il semble bien acquis que, malgré ses atermoiements, le gouvernement issu des dernières élections ne pourra se soustraire plus longtemps à la mise en exécution d'un des points principaux du programme du Rassemblement populaire. Il ne peut se soustraire, quelle que soit la situation économique et sociale du pays, à l'impératif catégorique qui le lie à l'égard des masses. Il sait pourtant qu'une telle réforme aura des répercussions profondes des plus fâcheuses et que l'expérience des quarante heures n'a encore jamais été faite dans aucun pays d'Europe dans des circonstances aussi défavorables. En Italie — un des rares grands pays européens où cette mesure sociale soit appliquée depuis plusieurs années déjà — elle a été grandement facilitée par le soin qu'y a pris l'Etat d'accorder la plus grande attention et le plus ferme soutien à la petite et moyenne industrie. En France, au contraire, ce secteur si important de la production a été comme systématiquement négligé, non seulement par les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, au cours des dernières années, mais par le gouvernement de M. Léon Blum, depuis les quelques mois qu'il est aux affaires.

On peut se demander, dans les conditions actuelles de gêne où vit la petite industrie française, si le propriétaire d'une petite ou moyenne entreprise pourra « tenir le coup » devant l'augmentation des frais généraux qui ne manquera pas de suivre l'instauration brutale de la semaine de quarante heures.

Si l'application de cette mesure ardemment et justement désirée par les travailleurs, et qui aura un effet immédiat favorable sur la situation du chômage, ne souffre pas d'inconvénients majeurs en ce qui concerne la grosse industrie, il est à craindre qu'elle n'aggrave encore davantage la situation des petites entreprises. La grande industrie qui a toujours protesté contre les quarante heures, notamment à Genève, au B.I.T., par la voix de son représentant qualifié, M. Lambert Ribot, ne verra pas trop s'amenuiser sa marge de bénéfices. La petite industrie, qui ne bénéficie pas d'une représentation aussi brillante, n'a pas, à ce sujet, voix au chapitre. Elle sera encore une fois sacrifiée.

Le gouvernement de M. Léon Blum, par ses hésitations, trahit ses inquiétudes sur les répercussions générales de la réforme. Ces inquiétudes sont parfaitement légitimes et très compréhensibles. Mais n'aurait-il pas mieux valu ne pas se placer par des promesses inconsidérées dans la situation pénible causée par l'alternative suivante: ou trahir les promesses électorales et briser l'espoir unanime des travailleurs en des conditions de vie meilleures, ou porter encore un coup, peut-être mortel, aux petites entreprises qui, on l'oublie souvent trop, emploient la grande majorité des travailleurs de ce pays?



REDACTION - ADMINISTRATION : 7, RUE DU PRESBYTÈRE, MELUN - Téléphone 10-49

HEBDOMADAIRE

Directeur : Marcel POUVREAU

C'est un travail sérieux et rapide que veut le pays

FACE aux menées fascistes des séides de M. Poujade, l'ensemble des forces démocratiques demande un travail sérieux et rapide de la majorité de gauche qui s'est dégagée aux dernières élections.

Aussi ne peut-on que se réjouir de la lettre suivante, répondant à cette préoccupation, que le groupe parlementaire communiste vient d'adresser aux présidents des groupes socialiste et radical.

C'est en ce sens que chaque homme de gauche se doit d'agir pour qu'enfin radicaux et socialistes contrairement à ce qu'ils ont fait jusqu'ici, s'engagent dans cette voie que veut le pays républicain.

Depuis trois semaines, l'Assemblée Nationale est constituée, mais en raison des lenteurs des opérations de validations, résultant de l'obstruction systématique des poujadistes, elle n'a pu aborder son travail législatif.

Cependant, des problèmes de première importance appellent des solutions urgentes.

Les millions d'électrices et d'électeurs qui ont voté, le 2 janvier, pour le Parti Communiste, pour le parti socialiste ou pour le parti radical attendent l'application des mesures de progrès social, de démocratie et de paix inscrites dans les programmes électoraux respectifs de ces trois partis.

Aussi, afin de répondre à l'attente du pays, le groupe communiste estime qu'à partir de la semaine prochaine, l'Assemblée nationale devrait consacrer ses séances à l'examen des problèmes suivants :

- 1.) Débat sur les moyens d'aboutir au cessez-le-feu en Algérie, au retour des soldats et au règlement pacifique du problème algérien ;
- 2.) Discussion et vote du rapport de la Commission de l'Éducation nationale tendant à l'abrogation des lois antilaïques ;
- 3.) Généralisation des trois semaines de congé payé ;
- 4.) Suppression des abattements de zones de salaires ;
- 5.) Augmentation des retraites et allocations aux vieux travailleurs ;
- 6.) Relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti ;
- 7.) Construction de nombreux logements.

Nous ne sous-estimons pas la difficulté de ces problèmes en raison du lourd héritage laissé par l'ancienne majorité réactionnaire. Mais nous pensons qu'ils peuvent être résolus avec l'appui de l'ensemble des forces démocratiques dans le pays et la cohésion de la majorité de gauche existant à l'Assemblée nationale.

Persuadés que vous sentez comme nous la nécessité, pour l'Assemblée nationale d'entreprendre d'urgence un travail utile, nous vous proposons que les représentants des groupes communiste, socialiste et radical se mettent d'accord pour faire adopter ce programme de travail par la conférence des présidents du vendredi 17 février.

Quant aux opérations de validation, qui donnent lieu aux entreprises de sabotage des travaux parlementaires par les poujadistes, nous considérons qu'elles peuvent être poursuivies autant que de besoin au cours de séances du soir entre 21 heures et 24 heures.

Si vous le désirez, nos représentants sont prêts à se concerter avec des représentants de votre groupe sur les meilleurs moyens de faire aboutir ces suggestions.

Veuillez agréer, camarade, l'expression de nos sentiments communistes.

Le fro la

EN GARE DE LONGUEVILLE

Les aiguillages gelés n'ayant pas fonctionné, deux express se tamponnent

Samedi matin, un rapide Paris - Bâle dut être stoppé en gare de Longueville, les aiguillages, gelés, ne pouvant fonctionner.

Soudain surgit un autre rapide desservant la même ligne. Le mécanicien aperçut à temps le convoi arrêté. Il freina mais ne put empêcher la collision.

Quatre fourgons et le wagon de queue du train tamponné subirent d'importants dégâts et le mécanicien est légèrement blessé.

LES ELUS DU PEUPLE AU SERVICE DES PAUVRES GENS

Le lundi 19 février, à 17 h. 30 notre ami André Gautier, député de Seine-et-Marne, représentant M. Laurent Casanova, empêché, était reçu par M. le Préfet de Seine-et-Marne.

Après un tour d'horizon général sur la situation du département en cette période de froid, notre ami Gautier a attiré l'attention de M. le Préfet sur la situation des travailleurs de la région de Seine-Port : Boissise ; Cesson, sur le point de ne pouvoir se rendre à leur travail dans les usines de Pontthierry, le pont étant menacé.

Des dispositions ont été envisagées pour assurer leur transport au cas où le pont serait hors de service.

M. Gautier a également parlé de la situation tragique des

économiquement faibles et demandé que leur soient attribués des secours en charbon.

Par ailleurs, M. Gautier ayant visité la Cité d'Urgence des Coudreaux, à Chelles, une réunion importante s'est tenue avec sa participation et celle de M. le Préfet, assisté de MM. Mullins et Perrot ainsi que du nouveau délégué interdépartemental du M.L.R., M. Siadoux.

Plusieurs points soulevés par notre ami ont recueilli l'accord général :

- 1° Aide en charbon aux habitants de cette cité ;
- 2° Démarches pour l'obtention des allocations-logement ;
- 3° Dès que les froids cessent, réparation des malfaçons constatées ;
- 4° Amélioration par des travaux importants des conditions

Le Parisien

Seine-et-Marne-matin

Les 39 heures dès le 1^{er} février: ce qui va changer

Judi
14 janvier 1982

1^{er} quotidien
parisien du matin

38^e année - n° 11 608
3,00 F

25, avenue Michelat
93408 Saint-Ouen Cedex
252.82.15

Au Conseil des ministres Les 40 heures : c'est fini

Pouvoir d'achat maintenu pour les Smicards

Avec l'adoption hier en Conseil des ministres des nouvelles dispositions légales sur la durée du travail et sur les contrats de solidarité, voici revenu le temps des ordonnances. Le premier texte sur la réduction de la durée du travail constitue, selon M. Pierre Beregovoy, secrétaire général de l'Elysée, « une avancée sociale sans précédent depuis 1936 et la première étape — avec les trente-neuf heures — vers l'objectif des trente-cinq heures retenu pour 1985. C'est un élément essentiel du programme social mis en œuvre par le gouvernement conformément aux engagements pris par le président de la République. »

Sur le plan social, l'ordonnance fixe la durée légale à trente-neuf heures à partir du 1^{er} février, première étape vers l'objectif des trente-cinq heures retenu pour 1985. Elle instaure la cinquième semaine de congés payés, limite le contingent d'heures supplémentaires (130 heures), renforce le mécanisme des repos compensateurs et accélère le rythme des réductions d'horaires pour les travailleurs en continu dont la durée hebdomadaire de travail n'excédera pas trente-cinq heures au 31 décembre 1983.

Sur le plan économique, l'ordonnance harmonise l'avancée sociale avec les impératifs de compétitivité des entreprises et permet ainsi d'aménager le temps de travail par voie contractuelle, de maintenir la possibilité de moduler la durée hebdomadaire autour de

la durée légale, de fixer contractuellement un contingent plus important d'heures supplémentaires et de maintenir l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et de travail de week-end mais de l'assouplir par accord entre partenaires sociaux.

« Le gouvernement, a précisé M. Beregovoy, estime que les négociations salariales liées à la baisse de la durée de travail doivent préserver la situation des salariés les plus défavorisés. » Dans cet esprit, l'ordonnance maintient le pouvoir d'achat des travailleurs rémunérés au SMIC.

Cette situation ne règle pas l'ensemble des situations. Des ordonnances ultérieures fixeront les règles propres à la durée du travail des salariés, agricoles, des personnels hospitaliers et des gens de mer.

Bibliographie

Sur les congés payés :

- Encyclopédie Universalis, Thésaurus Index : article « Congés payés », p. 807 (cote A.D.S.M., 4°1076/1).
- AGULHON Maurice, La République de Jules Ferry à François Mitterrand, 1880-1995, (Histoire de France Hachette, 1990) : p. 256 (cote A.D.S.M., 4°2399).

Sur la durée hebdomadaire du travail :

- Encyclopédie Universalis, tome 22, p. 912 sq (cote A.D.S.M., 4°1076/29).
- BERSTEIN Gisèle et Serge, Dictionnaire historique de la France contemporaine (éd. Complexe, Paris, 1995) Tome 1 ; chapitre « Travail (législation du) », pp. 772-775 (cote A.D.S.M., 8°5034/1).
- Histoire économique et sociale de la France (PUF, 1980, en 4 tomes) : tome 4, 2^e volume, p. 912 et 3^e volume, p. 1539 sq. On trouvera aussi, dans le deuxième volume, p. 933, des photographies des grèves de 1936 (Cote A.D.S.M., 8° (4)(2) 1269).
- Sous la direction de LABAT Guy-Victor, Histoire générale du travail (Nouvelle librairie de France, Labat éditeur, Paris 1997, en 4 tomes) : tome 4, « Le travail au 20^{ème} siècle » (cote A.D.S.M., 4°2372/4) ; on trouvera, en particulier :
 - p. 314, la première page du journal « Le Peuple » du 8 juin 1936, titrant « Victoire sur la misère ».
 - p. 315 : une caricature de 1937.
 - pp. 319-321 : les grèves de 1936.

Sur la chronologie :

- CHARMASSON Thérèse, SONNET Martine et LELORRAIN, Anne-Marie, « Chronologie de l'histoire de France », PUF, Paris 1994, 886 pages. (cote A.D.S.M., 8°4749)
- AGULHON Maurice, op. cit.

Propositions de travaux

Histoire 3^e

1/ Quelle avancée sociale de 1936 n'apparaît pas dans le document 1 ? Nommer et dater les accords correspondants.

2/ Reproduire et remplir le tableau suivant :

	Documents		
	1	2	3
Date de l'article			
République *			
Nom du Président de la République			
Nom du Président du Conseil (ou P. Ministre)			
Avancées sociales (datées) exposées ou revendiquées			
Observations personnelles			

* Précisez « première », « deuxième », « troisième », « quatrième » ou « cinquième ».

3/ La création de la troisième semaine de congés payés est peu relatée dans la presse. Quelles sont les deux causes de cet « oubli » ?
 4/ Qu'en est-il, actuellement, de la durée hebdomadaire de travail et des congés payés ?

5/ L'État est-il toujours « le moteur » des avancées sociales ? (Expliquer en particulier la mise en place des « 35 heures »).
 6/ Commenter la première phrase du premier paragraphe contenue dans le 3^e document : « Sur le plan social... pour 1985 ».

Histoire Terminale

1/ Traitez les questions 1-3-4-5-6 figurant ci-dessus.

2/ Retracer sous forme de tableau (proposant par exemple les colonnes suivantes : congés payés, durée hebdomadaire du travail, travail des femmes ...) la chronologie des avancées sociales contenues dans les trois documents proposés. Vous l'étofferez par des recherches personnelles.

3/ Choisissez deux des colonnes et effectuez-en la synthèse en 300 mots maximum.

Les activités du Secteur éducatif

Nous vous proposons, depuis janvier 1999, une nouvelle malle pédagogique (en double exemplaire) intitulée « Au Pied De La Lettre », permettant l'étude des lettrines du X^{ème} au XV^{ème} siècle, contenant une écritoire en bois - accompagnée de flacons renfermant des colorants végétaux et animaux, des objets utilisés durant la période médiévale (morceaux de parchemin, cornes de vaches, pinceaux, minéraux ...) -, deux classeurs (avec, d'une part, des photographies d'originaux et d'autre part, des modèles de lettres à reproduire) et un livret pédagogique.

La réservation - en échange d'une caution de mille francs - est à effectuer auprès de Madame Catherine JACQ, (tél : 01-64-87-37-77).

En outre, nous vous signalons la parution d'une brochure intitulée « Naissance D'une Ville Au Moyen Age, L'Exemple De La Seine-et-Marne », abordant par le biais de cartes et de textes les cinq thèmes suivants : « L'extension du domaine royal », « L'hommage féodal », « Provins au Moyen Age », « Melun, ville royale » et « L'expansion démographique et le mouvement communal ». On y trouvera aussi une bibliographie (Prix : 80 francs). (tél : 01-64-87-37-81)

Sommaire du quatrième numéro

Page 1 :	Présentation
Pages 2 :	Document 1 : 1936
Pages 3 :	Document 2 : 1956
Pages 4 :	Document 3 : 1982
Page 5-6 :	Bibliographie, propositions de travaux
Page 6 :	« Les activités du Secteur éducatif ».